

Une inscription dans le quai de New-Jersey en date de 1839, porte que le défunt est mort d'une maladie causée par ses souffrances. Le Pain Killer de Perry Davis n'était donc pas connu alors ?

Impressions de toute sorte exécutées à l'établissement de Paris. On se charge des traductions.

LE PAYS.

Montréal, 10 Mars 1868.

De quelques bonheurs fort respectables.

Nous avons parlé de l'ignorance du Nouveau-Monde à l'égard des républicains. Nous serions tentés de le faire voir dans tout son jour. Nous avons parlé de sa mauvaise foi. Nous serions tentés de lui citer quelques preuves ? Le Nouveau-Monde a une importance que n'ont pas les autres journaux en ce qu'il est l'organe direct du peuple. Fondé sous le patronage de l'évêché, soutenu seulement par les souscriptions du clergé, le journal est recommandé par tout le corps; les fidèles sont partout invités à y souscrire, et cela du haut de 400 chaires; donc il représente les opinions et les intérêts du corps.

Eh bien, il nous semble important d'examiner si la feuille officielle du clergé comprend réellement les questions qu'elle traite, ou ne fait que les déguiser par ignorance ou par intérêt de cacher la vérité à ses lecteurs. Il nous semble important d'examiner si on a mis à la tête du journal un homme capable et sincère, ou un homme qui n'est là que pour faire son chemin; se pousser dans la vie et parvenir par l'hypocrisie ou le mensonge. Nous n'affirmons pas que tel soit son but, mais nous allons citer quelques passages de ses dernières articles sur les Etats-Unis, d'où les lecteurs qui tiennent à ne pas admettre leur raison pour faire plaisir aux amis du despotisme intellectuel et politique pourront tirer les inférences qui leur paraîtront justes.

Nous le remercions, nous ne pensons pas que jamais en Canada une feuille publique ait exprimé autant de grossières erreurs dans un aussi petit espace que le Nouveau-Monde vient de le faire dans sa polémique sur les Etats-Unis. Jamais le parti-rosé de dénigrer les faits et les choses n'a été aussi évident. Voilà une feuille qui a toujours les mots religion et verté à la bouche et qui leur donne les plus terribles soufflets à chaque ligne ! Voilà un journal qui crie à l'espérance de parti chez les autres et qui ne donne pas une seule appréciation loyale et honnête des questions qu'il discute ! Chacune de ses phrases est une ignorance ou une fausseté ! Et la feuille ose parler religion et vérité !

Et voyez la tactique. Ose-t-elle répondre un mot ? Non. Ose-t-elle faire voir en quoi nous nous trompons ? Non, et nous la mettons au défi de dire un mot pour faire voir que nous n'avons pas apprécié avec justice, au point de vue de la constitution et de la loi, les positions relatives du Congrès et du Président.

La feuille sait qu'elle trompe ses lecteurs dans ses appréciations des exigences de la constitution des Etats-Unis; elle sait qu'elle trompe dans la mesure de la partie ecclésiastique, du parti réactionnaire du parti du privilège, du parti de la domination de la majorité, du parti qui abhorre la raison et le libre arbitre; du parti qui veut l'esclavage en droit politique et en droit social comme en droit théologique; que les exigences de ce parti sont la et le fait, pour maintenir son prestige chez les ignorants, seule force sur laquelle il compte, il faut tromper, dénigrer les faits, fauter aux pieds tous les principes du juste, et du vrai, et mentir à sa conscience comme on ment aux faits et à ses lecteurs. Voyons un peu.

1^{re} BOURDE. « Le ciel étoilé de la république, appuyé sur des colonnes plus précieuses que solides, et dont la base est posée sur le sol mouvant, était fait exprès pour s'écrouler bientôt. Déjà les étoiles s'obscurissent... »

Elles ne s'obscurissent, cher réactionnaire, que dans votre imagination possédée du désir de tout soumettre à la théocratie. Vous voulez faire voir du noir là où il y a du blanc, c'est votre affaire, et nous savons, comme vous le savez aussi, que vous serez en par un certain nombre de gens aux quels vous dites sur tous les tons qu'ils ne doivent voir que par vos yeux et qu'ils doivent croire tout ce que vous dites par esprit de religion. Vous êtes très influent en effet parmi les gens machines et les esprits nuls par un système fait exprès, mais heureusement il reste, même en Canada, des hommes qui tiennent plus à leur esprit et à leur libre arbitre que vous à la vérité et qui s'obstinent à voir le blanc là où il y a du noir.

Quant aux *colennes précieuses appuyées sur le noir*, la république américaine a assez prouvé qu'elle pouvait se suffire à elle-même et écarter les privilèges et les réactionnaires qui voulaient l'entraîner; mais nous omissions quelque part un article pour qui, laissez-moi-m'en, ne tendrait pas une minute. Où le sable est-il le plus mouvant ? Tenez ! Vous nous faites un peu l'effet de ne pas trop comprendre ce que vous dites !

2^{me} BOURDE. « Les républicains, s'ils triomphent, se diviseront en factions. Quel droit avez-vous de baser des prévisions sur des prédictions faites par vous ? Toutes celles que vous avez faites jusqu'à présent n'ont montré que votre étourderie et votre ignorance des plus simples éléments des choses. Vous n'avez donc pas le don de prophétie ! Or, ne l'ayant pas, et vous admettant d'être trompés, vous êtes donc un faux prophète ou... vous ne comprenez rien à ce que vous dites.

3^{me} BOURDE. « Dans le premier cas, (celui d'un vaste empire créé par les républicains) la république serait seulement remplacée tandis qu'il est probable que dans le second, (celui des factions des républicains) elle sera brisée... »

L'idée d'un empire créé par les républicains, précisément ceux qui n'en veulent pas est folle, et montre le discernement de l'écrivain. Cela seul fait voir que l'on écrit seulement pour aligner des mots sans se soucier le moins du monde d'y mettre un peu de bon sens. Quant à la république brisée, nous doutons fort que vous ayez cette satisfaction. Quand la faction esclavagiste, si complète et si puissante, et qui avait le pouvoir depuis 80 ans, n'a pu réussir à la briser, nous ne voyons pas trop comment un parti divisé en plusieurs factions, dont chacune serait conséquemment beaucoup plus faible que la faction esclavagiste, l'objet de vos amours, pourrait produire un pareil résultat.

Vous ne comprenez donc rien à ce que vous dites.

4^{me} BOURDE. « Le salut de la république est donc pour le moment dans le triomphe des conservateurs. »

C'est cela, intelligent penseur ! Le salut de la république est avec ceux qui ont tout fait pour la perdre; et la perte de la république est avec ceux qui l'ont sauvée !

Voyons, répondez, n'y voyez rien ? Comprenez-vous quelque chose à ce que vous dites ?

5^{me} BOURDE. « M. Johnson semble avoir peu d'hommes, près de lui, capables de l'aider efficacement dans sa lutte constitutionnelle. »

Le Président ne veut pas exécuter les lois qui sont votées en la manière et forme exigées par la constitution; et vous dites que c'est lui qui soutient la constitution !

Vous ne comprenez donc rien à ce que vous dites !

6^{me} BOURDE. « On dit que l'armée est sur les bords du Congrès; cependant on a dit aussi qu'elle est pour le Président. »

Aussi fort que votre ami du *Courier de St. Hyacinthe*, si s'en batte, il ne se battra pas. Vous comprenez-vous l'un l'autre ?

7^{me} BOURDE. « C'est alors que s'engage une lutte remplie d'intérêt. »

Comme ce serait intéressant en effet pour les représentants du Dieu de paix de voir quelques centaines de milliers d'hommes se massacrer réciproquement ! Comme il est chrétien de voir la une lutte pleine d'intérêt !

Comprenez-vous bien la portée de ce que vous dites, M. le Pharisien ?

8^{me} BOURDE. « La lutte, engagée pour l'amour du Sud. »

Mais, cher étourdi, la lutte est, disiez-vous plus haut, engagée par amour pour la constitution et voilà maintenant qu'elle est engagée par amour du Sud qui a voulu renverser la constitution !

Vous ne comprenez donc rien à ce que vous dites ! Et permettez-nous d'appeler cette *insouciance* tout ce qu'il y a de plus *ignominieux* et de plus *odieux*.

9^{me} BOURDE. « M. Stanton avait été l'un des partisans les plus acharnés de la guerre. »

Plus acharné sans doute que les traités du sud qui ont tiré le premier coup de canon contre le fort Sumter. Le Nord ayant été dès le premier moment sur la défensive, on devait pourtant y être un peu moins acharné qu'au Sud d'où venait l'aggression.

Vous voyez bien que vous ne comprenez rien à ce que vous dites.

10^{me} BOURDE. « L'esprit de bouleversement et de haine de M. Stanton. »

Mais il n'y avait, comme de raison, pas le moindre esprit de bouleversement chez le Sud qui se revoltait sans cause ! Et c'est vous journal de prêtres, qui justifiez cette révolte ! Quant à l'esprit de haine, les prisonniers de guerre du Sud ont été parfaitement traités au Nord, pendant qu'au Sud on a laissé mourir de faim, pendant les prisonniers de guerre faits au Nord. On les a laissés par milliers sans abri pendant l'hiver, et chaque matin on en ramassait une trentaine morts de froid pendant la nuit ! Et vous parlez de l'esprit de haine de M. Stanton !

Vous ne comprenez donc rien à ce que vous dites ! Si vous comprenez ici, vous êtes donc un calomniateur déterminé.

11^{me} BOURDE. « C'est un Président que M. Stanton résiste, appuyé d'ailleurs sur le Congrès. »

Eh bien mais s'il est appuyé sur le Congrès, auquel le Président est subordonné, où donc est le mal ? Il obéit à celui qui a le droit de commander, et résiste à celui qui s'arroge ce droit sans l'avoir !

Vous rappelez-vous ce que nous nous a dit récemment ? Que toute âme soit soumise à la puissance supérieure. Eh bien ici la puissance supérieure est le Congrès, et la puissance inférieure, le Président. A qui St. Paul commande-t-il ? A M. Stanton d'obéir ? Vous, vous prétendez qu'il doit obéir au Président ! Vous ne comprenez donc rien à ce que vous dites ! Si vous y comprenez quelque chose, vous trompez vos lecteurs ! Mais c'est un gros péché cela ! Eh bien à la vie à la confesse, et voyez si l'on y peut vous blanchir !

12^{me} BOURDE. « M. Johnson voulait reconstruire l'Union par la violence et la justice. »

Quelle étonnante s'il vous plaît ! Permettez aux anciens traités et rebelles de massacrer les unionistes du sud ! Quelle justice ! Permettez aux méchants anciens traités et rebelles de rétablir l'esclavage des noirs sous diverses formes ! Voilà ce que le Congrès ne veut pas, et son crime à vos yeux.

Comprenez-vous bien ce que vous dites ?

13^{me} BOURDE. « M. Stanton se présentait à notre Président et à notre Congrès ses vues de réconciliation; mais voyant son ouvrage défilé à sa mesure, comme la trame antique de Penelope, il chassa M. Stanton... »

M. Stanton n'observait tant qu'il le pouvait les lois que le Président violait. M. Stanton se posait comme une barrière entre la loi et le Président et était tout ensemble dans son droit et dans son devoir. Et quand le Président a voulu chasser M. Stanton parce qu'il faisait son devoir, le Sénat a réintégré M. Stanton précisément parce qu'il avait fait son devoir ! Vous appartenez à bien,

à vous journal de prêtres, de soutenir l'insubordination ! Enfin, le Congrès, voyant que le Président s'obstinait à appliquer sa politique à lui qui n'avait pas le droit d'en avoir une, et à contre-carrer celle du Congrès qui seul a droit d'en avoir une, a fini par décider, après avoir donné au Président toutes les chances possibles puisqu'il a rejeté deux motions de mise en accusation — a fini disons-nous, par décider de chasser ce serviteur infidèle. Le Président a fait son devoir; mais le Congrès qui résistait à chasser le Président qui n'a pas fait le sien. Et pourquoi va-t-il résister ? Parce que la constitution lui a donné le droit de punir tous les employés coupables, depuis le plus grand jusqu'au plus petit.

Vous voyez bien que vous ne comprenez rien à ce que vous dites.

14^{me} BOURDE. « Grant, l'homme de notre temps sur lequel on peut le moins compter. »

Voyez les gens à bon principe qui reprochent à un homme d'avoir été honnête ! Le Président comptait en effet sur Grant pour l'aider à violer la loi, et à comploter sans son hôte. Donc ce sont les violeurs de la loi et les malhonnêtes gens qui ne peuvent compter sur le général Grant ! Il n'y a donc que les malhonnêtes gens qui peuvent oser l'appeler l'homme de notre temps sur lequel on peut le moins compter.

N'est-ce pas ravissant de voir un journal de prêtres parler ainsi ?

Mais le général Grant a prouvé que le Congrès, c'est à dire le pouvoir légitime, pouvait compter sur lui. Donc ceux qui insultent le général parce qu'il a été honnête, ne le sont pas !

Vous voyez bien que vous ne comprenez rien à ce que vous dites !

Et si vous comprenez, qu'y dites vous ?

15^{me} BOURDE. « Le Congrès vit là une belle occasion de guerre et d'embarras. Il passa un ordre enjoignant à Stanton de rester à sa place. »

Eh bien non, illustre ignorantissime ! Le Sénat n'a pas passé un ordre. D'ailleurs on passe une loi, et on donne un ordre. Mais le Président ayant destitué M. Stanton, et le Sénat ayant refusé de ratifier cette destitution, M. Stanton contrainct de plein droit et sans ordre, dans sa charge. Il n'y avait pas besoin d'ordre, puisque l'ordre du Président était légalement annulé !

Vous voyez bien que vous ne comprenez absolument rien à tout ce que vous dites.

16^{me} BOURDE. « M. Stanton a fait prendre le général Thomas pour infractions aux lois du département de la guerre. »

Nous aurions dit : a fait arrêter, mais passons.

Les lois du département de la guerre ! et probablement les règlements du Congrès ! Nous croyions, nous, simple d'esprit que nous sommes, que l'état despote des lois, et les départements d'état des règlements.

Vous voyez bien que vous ne comprenez rien à ce que vous dites !

17^{me} BOURDE. « Le Congrès aurait-il le temps d'accomplir sa vengeance ? Sa carrière expire ! »

Vous appelez vengeance l'acte du supérieur qui destitue un officier coupable !

Vous ne comprenez donc rien à ce que vous dites !

Vous dites que la carrière du Congrès expire. Vous parlez ainsi le 27 février. Elle expirait en effet le 4 mars, dans les cours ordinaires des choses; mais aux Etats-Unis, le Congrès a le droit pendant une session de se reconvoquer lui-même en session extraordinaire (ce qui prouve qu'il est bien le supérieur du Président qui ne saurait l'en empêcher). Le Congrès avait donc le droit de se donner le temps de punir un Président coupable.

Vous voyez bien que vous ne comprenez rien à ce que vous dites !

18^{me} BOURDE. « L'élément démocratique va rentrer sa force au Congrès en vertu des dernières élections. »

Allons vite l'intelligent confière qui prend le Pirée pour un nom d'homme. Les dernières élections qui ont donné une demi-victoire à l'élément démocratique de New-York n'avaient nullement traité au Congrès, chère bonne pâte de confière ! Ces élections n'étaient que les élections d'Etat.

C'est donc seulement en vertu des *provisions* et non des *dernières* élections qu'un nouvel élément, l'élément traître, l'élément rebelle, l'élément selon votre cœur, pourrait rentrer en force au Congrès.

Vous avez donc confondu finement le passe avec l'avenir ! Vous ne comprenez donc rien, mais absolument rien, à tout ce que vous dites !

19^{me} BOURDE. « M. Brooks déclare que si on ne dépose le Président autrement que par des voies légales, des millions de citoyens ne se soumettront jamais à cette violence, jamais ! Jamais ! Il y aura donc guerre civile éternelle ! »

Eh bien non vous n'avez pas cet embaumé bonheur ! Les choses marchent d'une manière si régulière et si légale que l'on commence à voir qu'il n'y a que les fous qui ont parlé de guerre civile ! Les amis du Président, et le Président lui-même, ont vu et compris qu'il fallait se soumettre.

Vous voyez bien que vous ne comprenez rien à ce que vous dites !

20^{me} BOURDE. « Grant, Sheridan, Sherman ne peuvent pas venir au Congrès, et Thoms, Halleck et McClellan pour le Président. »

Permettez-nous de vous informer, savante et illustre plume, que Grant, Sherman et Sheridan ne peuvent pas venir au Congrès, mais ont exprimé leur ferme détermination d'obéir aux lois. Quant à Halleck et McClellan, ils font un peu plus que pencher, ils sont couchés par terre pour toujours. Mais Thoms ! Vous semblez parler ici de l'illustre vainqueur de Nashville et de Chattanooga. Mais vous n'avez donc pas lu cette lettre du général Thoms dans laquelle il intime au Président que ce n'est pas l'ordre d'un grade supérieur à celui de Grant qui le fera défilé du sentier du devoir ! Voilà un homme qui répond par un soufflet moral au Président déshonoré qui a voulu le corrompre !

Vous ne comprenez donc jamais rien

à ce que vous dites.

Mais tout à l'heure vous parliez de Lee et de Longstreet. Que Lee soit resté rebelle dans le cœur, nous le croyons. Mais vous n'avez donc pas vu cette belle lettre dans laquelle Longstreet déclare se rallier à la politique du Congrès !

Vous voyez bien que vous ne comprenez rien aux questions que vous traitez.

21^{me} BOURDE. « Accusé d'infraction à une loi révolutionnaire et tyrannique, qui lui enlevait le droit de n'appeler dans son cabinet que des amis et des hommes dévoués à sa politique, M. Johnson devra se justifier de n'en pas avoir tenu compte. »

En quoi une loi passée par le pouvoir légitime peut-elle être révolutionnaire ? Pour l'amour de Dieu, comprenez-vous donc vous-même !

Mais M. le Président veut avoir des hommes dévoués à sa politique.

Eh bien, cher ignorant, comprenez donc, si vous pouvez mettre deux idées ensemble, que le Président n'a pas le droit d'avoir d'autre politique que celle du Congrès ! Et quand le Congrès a vu que le Président voulait faire de la révolution — car c'est cela qui est vrai — en ayant une politique à lui, il a en effet passé une loi qui avait pour but d'empêcher le Président de faire de la tyrannie.

Comprenez-vous ? — Non ! — J'en étais sûr !

22^{me} BOURDE. « ET COLLOSSALE. A Spec taetl étrange... les rôles définis par la constitution américaine sont complètement intervertis. Inutile pour modérer l'action supposée centralisatrice du chef suprême de l'état, le Sénat traîne aujourd'hui sa barbe l'homme qui s'est placée entre les droits et les libertés publiques et les empiétements d'une législature tyrannique et affolée de radicalisme. »

Les rôles sont intervertis. Preuve que vous ne les comprenez pas ! Le chef suprême de l'état ! Il n'y a pas de chef suprême aux Etats-Unis. La constitution seule et la loi sont supérieures. Les hommes et les corps ne sont rien devant la loi.

Le Congrès ne peut ni changer la constitution ni passer une loi en contre-venant avec la constitution. Le Président a tout pouvoir pour exécuter la loi, mais s'il la viole il est passible d'être déposé ! Vous voyez bien que vous ne comprenez pas. Mais voici le beau.

Inutile pour modérer l'action du chef de l'état !

Voyez, cher ignorant, comme vous ne comprenez rien de ce que vous dites.

23^{me} BOURDE. « Ce n'est pas le Sénat qui est institué pour modérer l'action du Président, mais le Président qui est nommé pour modérer l'action du Congrès. Comment la modère-t-il ? En appuyant son veto aux lois quand il le juge convenable; mais ce qui prouve que le Président n'est que modérateur, c'est que le Congrès, par une majorité des deux tiers de chaque chambre, peut passer les lois auxquelles le Président s'oppose. C'est donc le Président qui est le modérateur du Congrès, et non le Sénat qui est le modérateur du Président ! Est-ce clair ? »

Vous n'avez donc rien compris à ce que vous avez dit !

Enfin vous dites que le Sénat traîne à sa barbe l'homme... Encore une bourde ! et des plus grosses. Il y en a quatre dans la 22^{me}. Elle a fait des petits ! J'ai donc le droit d'en compter 25, mais restons à 22, ce qui est déjà fort raisonnable.

Comment pouvez vous dire que le Sénat traîne à sa barbe ? Vous savez bien que c'est la chambre des représentants qui est le Président en accusation devant le Sénat. C'est donc la chambre qui traîne le Président et non le Sénat !

Vous ne dites donc pas un mot qui ne soit une erreur, ou une fausseté ou une sottise ! Et pourtant vous vous mêlez de prophétiser !

24^{me} BOURDE. « Nous apprécions les événements sans épouser la cause ni le fait des personnages. »

Vous donnez complètement tort au Congrès qui a raison, complètement raison de résister au Congrès, son supérieur, et vous épousez la cause de personne ! Aussi hypocrite que partial !

25^{me} BOURDE. « Quand les radicaux s'aperçoivent que M. Johnson... hésitant à substituer l'esclavage blanc à l'esclavage négre. »

Mensonge plus impudent que les 24 bourdes réunies ne sont ineptes. Ce que les partisans du despotisme et de l'esclavage appellent l'esclavage blanc c'est tout simplement l'abolition des privilèges de la caste dominante, et l'organisation d'une forme franchement républicaine de gouvernement ! Ce que les partisans du despotisme appellent l'esclavage blanc c'est la proclamation de l'égalité de tous les citoyens aux yeux de la loi ! Ce que le Nouveau-Monde appelle l'esclavage blanc c'est qu'un nègre qui en voit massacrer un autre par un blanc puisse aller en déposer en justice. Sous l'esclavage selon le cœur du Nouveau-Monde, un nègre ne pouvait être témoin contre un blanc, l'ent-il vu tuer sa mère ou violer sa fille ! Nous félicitons le Nouveau-Monde de l'amour qu'il porte à cette évangélique institution, PRÉSENT DE DIEU ET DÉPÔT DIVIN comme l'appellent ceux qu'il défend de toutes ses forces !

Le Nouveau-Monde avouera-t-il qu'il n'a rien compris à ce qu'il a dit ! Non, car un journal ecclésiastique est condamné à ne jamais avouer qu'il ait pu se tromper. La aussi s'il y a des raisons invincibles contre, il y a de grands exemples pour !

26^{me} BOURDE. « Les radicaux profitent de leur majorité dans le Congrès pour envelopper le Président dans un réseau inextricable et l'empêcher de s'en débarrasser. »

Mais si le Président est enfermé dans un réseau inextricable, c'est tant être parce qu'il a tort ! Il est assez paresseux les gens qui ont pleinement raison soient ainsi dans un réseau inextricable ! Voyez donc comme vous êtes incapable, et étourdi, et naïf ! Vous en enfermez vous-même avec un simple cœquier ! Et après avoir écrit trois colonnes pour

montrer les torts du Congrès vous venez dire qu'il a tort le Président hors d'état de nuire ! Eh ! mais c'est donc le Président qui avait tort ! Est-ce en disant qu'on empêche un homme de nuire qu'on montre qu'il a raison ? Et n'ont-ils pas bien son aptitude comme écrivain quand la conclusion de trois colonnes écrites pour montrer qu'un homme a raison est qu'il a fallu l'empêcher de nuire ?

Voyons ! Comprenez-vous quelque chose à ce que vous dites ?

26^{me} BOURDE. « Cette constitution américaine tant vantée et qui donne de si amples pouvoirs au peuple pour réprimer l'ambition d'un homme, elle laisse sans défense contre la tyrannie et les actes de révolution du parti dominant dans les Chambres. »

Si la constitution américaine donne les plus amples pouvoirs au peuple pour réprimer l'ambition d'un homme, c'est-à-dire pour rendre la tyrannie impossible, elle mérite bien d'être un peu vantée, puisqu'aucune autre constitution ne l'a faite sous ce rapport. Mais est-il vrai qu'elle laisse le Président sans défense ? Non, puisqu'on ne peut l'attaquer que par des procédés définis par la constitution, lesquels procédés lui assument toute latitude pour se défendre.

Comme toujours, vous ne comprenez donc rien à ce que vous dites !

Et puis toujours les actes de révolution du parti dominant dans les chambres. Mais le parti dominant dans les chambres représente-t-il quelque chose ou ne représente-t-il rien ? Il nous semble que la Chambre des Représentants représente complètement le peuple; donc sa majorité représente nécessairement la majorité du peuple. Le Sénat représente les Etats, et sa majorité représente aussi la majorité des Etats. Le parti dominant dans les deux chambres représente donc nécessairement la majorité de la nation. Comment encore une fois la majorité des deux chambres qui représentent la majorité de la nation, peut-elle être révolutionnaire quand elle ne sort pas des limites de la constitution ? Comment le Président peut-il la déclarer révolutionnaire sans avoir provoqué la décision de la cour suprême sur la constitutionnalité d'une loi passée par cette majorité ?

Vous voyez bien encore ici que vous ne comprenez rien à ce que vous dites !

Vous ne comprenez pas qu'un Congrès puisse déposer un Président ! Vous voyez absolument que le Président soit supérieur au Congrès. Vous donnez à entendre que la déposition d'un Président est une mesure révolutionnaire ! En quoi est-elle plus révolutionnaire que la déposition d'un pape par un Concile ? Le Concile de Constance n'a-t-il pas déposé les deux papes Jean XXIII et Benoît XIII pour être Martin V à leur place ?

27^{me} BOURDE. « Vous ne voyez que deux moyens par lesquels le Président pouvait sauver les institutions américaines : OU RESISTER A LA LOI, OU FAIRE UN COUP D'ETAT. »

Ah ! c'est en résistant à la loi ou en faisant des coups d'état que l'on sauve les institutions d'un pays ! Mais nous croyions, au contraire, que c'était là justement le moyen de les renverser !

Quoi ! vous, journal de prêtres, vous approuvez et conseillez la résistance à la loi ! Est-ce ainsi que vous pratiquez le RENDEZ A CESAIR ? Mais, M. le Pharisien, vous ne pensez donc pas un mot de ce que vous dites ! Qui de plus révolutionnaire que d'approuver, et de conseiller surtout la résistance à la loi ? Et c'est vous qui traitez le Congrès de révolutionnaire ! Vous voyez bien, pour la trentième fois, que chacune de vos phrases démontre que vous ne comprenez pas ce que vous dites !

« On bien, dites-vous, le Président pouvait résister ouvertement par un coup d'état, par la force militaire... »

Serait-ce dans St. Paul que vous avez pris cette doctrine ? Mais vous préférez ouvrir la révolution ! et vous n'avez pas assez d'ambitions contre les révolutionnaires ! Comment reconcelez-vous votre doctrine avec le mandement de l'évêché qui vous a fondé ? Ne vous dit-il pas qu'on ne doit pas résister à un gouvernement par la violence ou autre manière moyennant ? Et c'est vous, son journal, qui ne voyez d'autre moyen pour le Président de sauver la constitution que de la renverser par un coup d'état et un appel aux armes !

Mais si votre évêque vous lit comment peut-il approuver vos doctrines ?

C'est vous, grand Dieu ! qui êtes le journal révolutionnaire ! Vous voyez bien que vous ne comprenez rien à ce que vous dites !

Vous voyez bien que vous donnez un soufflet à votre évêque !

Mais si le Président, au lieu de résister à la loi, s'y était soumis; vous l'auriez donc blâmé ! Ah ! c'est comme cela que vous entendez l'obéissance à la puissance supérieure ! Cela est bon à savoir !

28^{me} BOURDE. « La terrible impuissance de la constitution américaine; son inconcevable faiblesse... »

Terrible impuissance en effet d'une constitution sous laquelle un Président qui va aux coups d'état s'entend les généraux pour obtenir leur aide et reçoit de tous la réponse : lo qu'ils sont hommes d'honneur et citoyens fidèles : 20 qu'ils sont complètement impuissants contre la loi !

Inconcevable faiblesse, en effet, d'une constitution sous laquelle on va déposer un Président par les moyens constitutionnels et légaux sans qu'il en puisse résulter la plus légère perturbation dans l'ordre politique.

Voyons ! Admettez-vous que vous ne comprenez rien à ce que vous dites ou que vous n'écrivez que pour tromper ?

29^{me} BOURDE. « Il n'y a que les ATRES. A la constitution américaine n'est si faible que parce qu'elle ne reconnaît pas le principe du gouvernement responsable tel qu'on le possède en Angleterre ET ICI ! »

Ah ! pour celle-ci elle est si énorme que nous nous inclinons en retenant avec une peine infinie un mot court, parfaitement applicable, mais peu poix, dans lequel il n'entre que quatre lettres.

Ah ! le principe responsable n'existe pas dans une constitution qui règle le mode de déposition du Président s'il viole la loi !

Le principe responsable n'existe pas comme en Angleterre OU ICI avec des lois qui rendent le Président responsable d'après le montant s'élever à \$10,000 et d'emprisonnement pouvant s'étendre à cinq années !

Le principe responsable existe moins qu'il n'existe en Angleterre, mais il existe mieux ICI qu'il n'existe en Angleterre et inflexible celui qui l'on voit presque constamment en faute au point de vue des libertés publiques ou des principes de gouvernement !

Aux Etats-Unis, on impose une responsabilité réelle au chef de l'exécutif, responsabilité qui va jusqu'à la déposition; ici on attribue une responsabilité purement nominale à des subalternes que l'on ne peut pas même mettre en accusation ! Vous osez dire que la responsabilité est plus réelle ici qu'aux Etats-Unis ! Et vous osez tenir une plume qui ne sert qu'à grouper ensemble un pareil bataillon d'inepties !

Voyons, une dernière fois ! Peut-on jamais moins comprendre ce que l'on dit !

A l'école ! A l'école, pauvre confière ! Vous êtes frappé de quelque chose ! Et vous semblez avoir été destiné de toute éternité à rester enfant de chœur toute votre vie.

Une question, avant de finir. Combien paie-t-on les rédacteurs de cette force dans les bureaux du Nouveau-Monde ? Certes les actionnaires de la feuille sont bien actionnaires s'ils échangent sans le moindre murmure leurs bonnes piastres contre pareilles rapusides ! Nous avons trouvé ces 29 bourdes, (nous aurions pu dire 32 dans trois colonnes seulement du Nouveau-Monde ! Et dire qu'on leur en sert presque autant tant tous les jours ! Nous nous chargeons volontiers de leur en montrer. Voilà des actionnaires qui ont — Dieu nous pardonne — une terrible capacité de goser s'ils avaient toujours sans s'engourdir jamais ! !

Libéral mais catholique.

Sous ce pseudonyme, un homme évidemment honnête, sincère et sensé, écrit un article dans l'Ordre qui mérite respectueuse considération. Quand nous trouvons un homme honnête sur notre chemin nous en sommes aises et nous savons respecter toutes les convictions sincères. Nous savons surtout permettre à autrui de différer d'opinion avec nous sur tout ce qui ne tient pas aux règles absolues de la morale, comme par exemple le pillage organisé des deniers publics ou la colonie systématique des honnêtes gens.

Même quand nous voyons quelqu'un différer avec nous, nous sommes toujours heureux de lire des articles comme celui publié dans l'Ordre, car on peut toujours s

Il faut juger de la quantité de travail fait dans les départements publics de l'année expirée le 30 Juin 1867, par le nombre de plumes dépecées, il fut avoué qu'elle est énorme. Les comptes publics, tout encore une fois, nous édifier.

Nous y voyons le compte suivant distribué en divers items: N. Samuels - plumes four- nies aux départements..... \$93.50

C'est donc une somme de \$1300.25 pour les plumes seules - sans compter les manches - que la province a payés aux différents départements pendant un an.

Voilà de grands instruments devraient coûter fort cher. A la page 51, nous trouvons l'item suivant: Thomas Beaumont - un petit sac .. \$2.00

Et à la page 64: Thomas Beaumont - un petit sac .. \$6.00 Ce M. Beaumont ne serait-il pas quel- que employé public qui aurait perdu son petit sac à bord des chars par deux fois, et sur lui on avait acheté un de \$2, et il n'aurait pas voulu le consoler en lui don- nant un autre de \$6? That is the ques- tion.

L'agitation, à propos du tarif de la dernière session, ne s'apaise point. Sur tous points importants des provinces d'Ontario et de Québec, on trouve des marchands mécontents qui travaillent pour obtenir un changement radical dans l'œuvre commerciale des ministres fédéraux.

La chambre de commerce de Kingston a pris l'affaire en considération, et, à sa dernière réunion, elle adoptait les résolutions suivantes: Les épiciers en gros ont l'honneur de faire rapport à la chambre de commerce et de recommander que les changements suivants soient impérieusement requis dans l'intérêt du commerce de la Province.

Les droits sur le sucre. - Le tarif actuel a été trouvé injuste et domageable parce qu'il empêche efficacement le commerce direct avec Cuba et les Indes occidentales, et que le défaut d'uniformité dans la perception des droits soit changé en un tarif uniforme sur toutes les qualités, disons d'un droit spécifique d'un cent par livre ou d'un droit de 100 ad valorem.

Les vins. - Le comité recommande, en outre, que les droits ad valorem sur les vins soient augmentés, et les spécifiques di- minués, dans le but d'encourager d'avantage le commerce direct. La différence du droit entre les vins vert et noir devrait être abolie.

Le récomendé que le système actuel d'imposer une taxe sur les paquets et les commissions soit abandonné. Les droits spiritueux. - Le droit sur les spiritueux devrait, dans l'opinion du comité, être prélevé sur l'échelle de force, qu'ils soient au-dessus ou au-dessous de la preuve, et sur la quantité actuelle telle que constatée par le mesurage. Le système des droits spécifiques peut être retenu pour en- courager l'importation de qualités plus élevées et plus saines.

Les épices. - Par la 36e clause de l'acte des Douanes, une réduction est permise sur les marchandises qui paient un droit ad valorem. Cette règle devrait s'appliquer à toutes les marchandises, soit qu'elles paient un droit spécifique ou ad valorem. Nos lecteurs peuvent voir dans nos dé- pèches les résolutions sur la même sujet adoptées à une assemblée des épiciers de Québec.

Notre confrère du Canadian publiait, il y a quelques jours, un long article sur un job honteux que certains hommes publics avaient tenté d'autoriser. D'après l'opinion de notre confrère, la province devrait perdre un million de pas- sages destinés à faire la fortune de plusieurs spéculateurs.

Il va sans dire que M. Cauchon est au fond de cette sale entreprise. Nous l'avons pensé avant aujourd'hui, mais nous attendions que le Canadian pu- bliât des détails plus circonstanciés, pour parler de l'affaire.

Dans son premier article, notre confrère ne mentionne que le fait qu'une transaction malhonnête avait eu lieu, mais il ne dit rien de plus. Nous nous sommes procurés le numéro du 6 courant, nous trouvons des détails très longs et très précis qui placent toute l'affaire sous son véritable jour.

Le manque d'espace nous force à ro- mmettre à notre prochain numéro la pu- blication de cette affaire.

Quartier Ste. Marie. L'élection dans ce quartier s'est ter- minée, samedi soir, par le triomphe de M. Jordan sur M. Dufresne. Voici l'état du poll: M. Jordan..... 316 M. Dufresne..... 135

Majorité pour M. Jordan, 181. Sessons Générales de la Paix. Présent: Son Honneur le juge Coursol. 6 mars 1868.

Emeline Pinette subit son procès pour vol de linge et de vaisselle. Elle est ac- quittée. - M. Chapleu pour l'accusé. William J. H. Pelletier subit son pro- cès sous accusation d'avoir, le 23 décembre 1867, en la cité de Montréal, dé- tourné une somme de \$15 de M. Wm. Henderson. Il est acquitté. M. Chapleu pour l'accusé. 7 mars 1868.

Robert Swan est traduit à la barre sous l'accusation d'avoir, le 23 janvier dernier, obtenu la somme de \$15, sous de faux prétextes. - M. Bines pour l'accusé. Les faits sont ceux-ci: à la date sus- dite, l'accusé se rendit chez une fille, du nom d'Angèle Hainault, demeurant sur la rue Jacques-Cartier, et lui dit qu'il était officier de la Cour de Police et qu'il était à sa connaissance qu'elle de- vait être arrêtée pour vente de liqueurs sans licence. L'accusé ajouta que si elle voulait lui donner une somme d'argent il réglerait l'affaire pour qu'elle ne fut pas troublée. La fille Hainault lui dit alors de revenir vers midi. Dans l'inté- r- ruel, la police, ayant eu vent de l'affaire, se rendit à la maison de la plaignante, sur la rue Jacques-Cartier, et arrêta le prisonnier qui venait de recevoir la somme de \$15.

Le grand connétable prouve que le prisonnier n'est pas un officier de la Cour, et produit, en outre, un reçu si- gné de Swan pour les \$15.00. M. Bines, pour la défense, soulève une question de droit. Il prétend que, d'après la preuve produite, son client ne peut être accusé d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, vu qu'il n'a pas obtenu cet argent au moyen du pré- texte qu'il était un officier public, puis- que la fille Hainault, sachant qu'il avait averti la police, que l'accusé n'était pas ce qu'il lui avait dit, lui avait néan- moins donné l'argent dans le but de la faire arrêter sur le champ par le con- nable qui, caché dans un autre apparte- ment, le surveillait.

Le savant avocat cite plusieurs autori- tés à l'appui de ces prétentions. Son Honneur après avoir examiné la question déclare qu'en effet l'accusé ne peut être convaincu de faux prétexte, et ordonne au jury de l'acquiescer, ce qui fut fait immédiatement.

Cette cause était très intéressante; il est regrettable que l'éloquent défenseur de l'accusé n'ait pas eu l'occasion d'adresser la parole au jury, car sa ré- putation d'orateur élégant et passionné n'aurait pas trompé l'attente du nombre de témoins qui se pressaient dans l'en- tre-cour de la Cour pour l'entendre.

James Mealy, accusé d'avoir volé un cordon de bois, la propriété de M. Jamieson demeurant sur la rue Ste. Catherine, subit son procès et est ac- quitté. - M. H. J. Clarke pour l'accusé.

Drapsins. - Si les dyspeptiques, un lieu de circonférence et de la plus parfaite, se procurent une bouteille du Pain Killeur de Davis, ils monteront plus de sagesse. Ou nous écrit de Joliette en date de vendredi 6: Il y a trois ou quatre jours, un marchand-colporteur (pedlar), nommé Laurence, rencontrait, au moment de partir pour une tournée dans les campagnes, un voyageur qui descendait des hauteurs, c'est à dire d'un lieu de la Montagne. Cette rencontre avait lieu à St. Jean de Matha, où demeure le colporteur.

Le colporteur était accompagné de sa femme et de deux enfants; il se dirigeait vers Berthier. C'était aussi à Berthier que se rendait Laurence avec sa poignée; il avait l'intention de voyager en voiture, tandis que l'enfant de la forêt, en digne descendant de ses pères, allait à pieds, mais l'atrocité temporelle qu'il faisait, la femme et les enfants étaient fatigués, Laurence les prit dans sa voiture et fouetta vers Berthier.

A Berthier, Laurence et la sauvageonne se dément comme mari et femme et prennent la même chambre à l'hôtel. Le lendemain ils étaient de nouveau en route. Le voyage arrivait à son tour à l'hôtel et de- mandait sa femme. Les explications qu'il reçoit lui apprennent l'équipée de sa femme. Furieux, il part pour Sorel, où il retrouve ses traces des fugitifs. C'en est assez pour lui, et il se rend à Québec, où il se fait connaître à son père, et lui expose tout ce qui s'est passé. Le père, qui est un homme de bien, se rend à Québec, et se fait connaître à son père, et lui expose tout ce qui s'est passé. Le père, qui est un homme de bien, se rend à Québec, et se fait connaître à son père, et lui expose tout ce qui s'est passé.

En désespoir de cause, il retourne chez lui, apprend aux sauvages son infortune, et cinq d'entre eux s'offrent à lui, ils partent tous six armés jusqu'aux dents. A St. Jean de Matha, ils arrêtent chez la femme de Laurence.

Un mari est un fier chef, dit l'un. Un mari, tu ne le revras plus, nous allons te retrouver et le tuer. Tu n'as rien à dire, un homme, dit l'insulté; mais je ne m'occupe plus d'elle. Je veux seulement retrouver mes enfants. Les six compagnons sont depuis ce temps-là à la recherche de Laurence et de sa sa- vageonne. L'un d'eux, qui est armé de pied en cap, et ils ont juré la mort des deux coupables. Nul doute que, s'ils mettaient la main sur eux, leur vengeance ne s'accom- plirait.

Si vous avez des angoules, servez-vous du Pain Killeur de Perry Davis. Il vous guérira. - Voir l'annonce.

Le Restaurateur de Cheveux et le Zylolbasam de Mme S. A. Allen n'a pas d'égale pour Restaurer, fortifier et embellir les cheveux et les faire pousser de nouveau. Le Zylolbasam ou Embellisseur de Cheveux et leurs produits sont recommandés par les jeunes et les vieux.

Le restaurateur reproduit L'Embellisseur cultive et embellit. Si vos cheveux sont épais, essayez-les; si'ils sont teints, essayez-les; si'ils sont gris, essayez-les; si'ils n'ont pas de lustre, essayez-les; quand bien même il ne seraient rien de cela, essayez-les toujours car tous ceux qui s'en servent preser- vent leur cheveu pour toute la vie. A vendre par tous les pharmaciens.

NOUVELLES ETRANGERES. Londres, 4, à minuit. - Dans la Chambre, ce soir, M. Disraeli a paru pour la première fois, depuis la résignation de lord Derby. Son entrée a été applaudie par les deux côtés de la Chambre. M. Disraeli s'est levé et après avoir donné avis de l'introduction de certaines me- sures relatives à l'Ecosse et à l'Irlande, il fit allusion à la retraite de lord Derby, ajoutant que ses collègues étaient affectés, d'être obligés de se séparer d'un tel chef. Ils desirèrent tous ardemment lui voir de nouveau prendre les rênes du gouvernement.

M. Disraeli, dit ensuite qu'il n'a pu se décider à démissionner. Dans les affaires de l'Intérieur, le nouveau ministère suivra la même ligne d'adminis- tration que celle suivie, durant les deux dernières années, par lord Derby, quant aux affaires étrangères, leur conduite est confiée à lord Stanley. La politique de ce ministère sera toute pacifique; elle s'occupera avec soin, des intérêts de l'Angleterre et de ceux des autres nations. La politique intérieure sera nouvelle, gouverne- ment sera tout à fait libérale. (Applaudisse- ments et hilarité.) Elle reconnaîtra le caractère national anglais, comme le meilleur et le plus naturel soutien des institutions. M. Dis- raeli ajouta qu'il regretta la nécessité qu'il y a, de continuer la suspension du Bref d'Hubes Corpus en Irlande; une telle suspension des privilèges du Bref d'Hubes Corpus, n'est cepen- dant pas incompatible, avec l'exercice pacifique de la loi; il est d'opinion que le gouverne- ment doit donner tous ses soins au soulagement des souffrances de la Verté Erin.

Après quelques autres explications, M. Disraeli reprit son siège au milieu des applaudis- sements. M. W. E. Gladstone, membre pour Lancas- ter Sud, remercia M. Lefevre, pour son discours et lord Stanley, pour sa réponse mo- dérée. Il doute qu'une réajustation soit faite par l'Angleterre aux Etats-Unis. Il est juste, dit-il, que cette question soit soumise à une commis- sion, mais que si le gouvernement n'est pas en mesure de la régler, il lui importait alors de régler cette affaire pour toujours. Il conclut des derniers mots de lord Stan- ley que les deux gouvernements sont encore dans une impasse; il termina en disant que le pays verrait avec plaisir le règlement de la question confié à lord Stanley.

Puis la discussion s'ajourna. Londres, 7. - Tous les principaux journaux de la Capitale reproduisent dans leur édition dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

mandu entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Il n'y a pas d'Etat-Unis le droit de déclarer que la reconnaissance du Sud, comme partie belli- gérente, fut une violation de la loi; seulement ils pourraient dire que c'était un acte sans pré- cédent.

M. Mills est d'avis que l'Angleterre doit ré- parer aux Etats-Unis. Il termine en disant que la nomination d'une commission mixte pour un prompt règlement de la question.

M. W. E. Gladstone, membre pour Lancas- ter Sud, remercia M. Lefevre, pour son discours et lord Stanley, pour sa réponse mo- dérée. Il doute qu'une réajustation soit faite par l'Angleterre aux Etats-Unis. Il est juste, dit-il, que cette question soit soumise à une commis- sion, mais que si le gouvernement n'est pas en mesure de la régler, il lui importait alors de régler cette affaire pour toujours.

Il conclut des derniers mots de lord Stan- ley que les deux gouvernements sont encore dans une impasse; il termina en disant que le pays verrait avec plaisir le règlement de la question confié à lord Stanley.

Puis la discussion s'ajourna. Londres, 7. - Tous les principaux journaux de la Capitale reproduisent dans leur édition dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna. Le Times dit que ce débat doit convaincre le gouvernement américain, que l'Angleterre doit appliquer la loi à ces cas, sans les laisser dans les Communiqués, sur la question de l'Éli- banna.

Prix courants en Détail du Mar- ché Bonsecours. Montréal, 9 mars 1868. Fleur de Blé par quintal 20 6 @ 21 0

Fleur de Sarazin do 13 0 @ 13 6 Farine d'avoine do 15 0 @ 15 3

Farine de Blé d'Inde do 12 0 @ 12 6 Pois par minot 5 0 @ 5 6

Orge 50 lbs 4 6 @ 5 0 Avoine 40 lbs 4 6 @ 5 0

Seigle par minot 5 0 @ 5 6 Lin (Graine de) do 6 0 @ 6 6

Lin (Graine de) do 6 0 @ 6 6 Blé-Inde do 4 6 @ 5 0

Blé-Inde par quintal 4 6 @ 5 0 Fèves par minot 5 0 @ 5 6

Oignons par Tresse 3 0 @ 3 6 Céréales par douzaine 2 0 @ 2 6

Beurre frais par lbs. 1 3 @ 1 6 Beurre salé do 1 1 @ 1 3

Beurre salé par quart 7 6 @ 15 0 Charbon de bois 2 3 @ 6 0

BOURSE DE MONTREAL. - 9 mars 11 h. A. M. Bénédictines achetées \$4.70 par lb et à 73.10 par lb argent.

Argent acheté à 4; pour cent d'escompte; vendu de 4 à 3.1. DERNIERS AVIS DE LOUEST. Milwaukee, 6 mars. Blé - No. 1, 1.28 à 0.09; No 2, 1.12 à 0.09.

Chicago, 6 mars. Blé - No 1, 1.28 à 0.09; No 2, 1.12 à 0.09. Blé - Indé - 0.81 à 0.01; reçu 33,000 mts.

VENTE AU SHERIFF POUR LE MOIS D'AVRIL. J. O. Halloran vs J. Watson, un terrain avec maison, township de Farnham, vendu à Knowlton le 1er à 11 h.

S. Dupuis vs Jos. Dupuis, une terre, St. Joseph de la Beauce, vendue au même endroit le 1er à 10 h.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de MARY H. DUNCAN, épouse séparée d'aucun aux biens d'avec Peter C. Moir, de la ville de Beauharnois, comté de Beauharnois, Province de Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que en vertu du pouvoir qui n'est conféré sans commission syndic des biens de dit failli, et en vertu de disposition du dit Acte, je, le syndic soussigné, ou la personne que je pourrai nommer à cet effet, officier en vente, par commission public, la salle d'écrou de John James Arton, en la cité de Montréal, MARDI, le SEIZIEME jour de JUNE, 1868, à MIDI, sujet aux conditions et obligations qui seront alors mentionnées et connues.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que en vertu du pouvoir qui n'est conféré sans commission syndic des biens de dit failli, et en vertu de disposition du dit Acte, je, le syndic soussigné, ou la personne que je pourrai nommer à cet effet, officier en vente, par commission public, la salle d'écrou de John James Arton, en la cité de Montréal, MARDI, le SEIZIEME jour de JUNE, 1868, à MIDI, sujet aux conditions et obligations qui seront alors mentionnées et connues.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que en vertu du pouvoir qui n'est conféré sans commission syndic des biens de dit failli, et en vertu de disposition du dit Acte, je, le syndic soussigné, ou la personne que je pourrai nommer à cet effet, officier en vente, par commission public, la salle d'écrou de John James Arton, en la cité de Montréal, MARDI, le SEIZIEME jour de JUNE, 1868, à MIDI, sujet aux conditions et obligations qui seront alors mentionnées et connues.

Beurre par lbs.-Pour qualité ordinaire de choix, 20 à 23c le plus choisis 27c. Fromage par lb.-De 9 à 9 1/2 selon la qualité.

Prix courants en Détail du Mar- ché Bonsecours. Montréal, 9 mars 1868. Fleur de Blé par quintal 20 6 @ 21 0

Fleur de Sarazin do 13 0 @ 13 6 Farine d'avoine do 15 0 @ 15 3

Farine de Blé d'Inde do 12 0 @ 12 6 Pois par minot 5 0 @ 5 6

Orge 50 lbs 4 6 @ 5 0 Avoine 40 lbs 4 6 @ 5 0

Seigle par minot 5 0 @ 5 6 Lin (Graine de) do 6 0 @ 6 6

Lin (Graine de) do 6 0 @ 6 6 Blé-Inde do 4 6 @ 5 0

Blé-Inde par quintal 4 6 @ 5 0 Fèves par minot 5 0 @ 5 6

Oignons par Tresse 3 0 @ 3 6 Céréales par douzaine 2 0 @ 2 6

Beurre frais par lbs. 1 3 @ 1 6 Beurre salé do 1 1 @ 1 3

Beurre salé par quart 7 6 @ 15 0 Charbon de bois 2 3 @ 6 0

BOURSE DE MONTREAL. - 9 mars 11 h. A. M. Bénédictines achetées \$4.70 par lb et à 73.10 par lb argent.

Argent acheté à 4; pour cent d'escompte; vendu de 4 à 3.1. DERNIERS AVIS DE LOUEST. Milwaukee, 6 mars. Blé - No. 1, 1.28 à 0.09; No 2, 1.12 à 0.09.

Chicago, 6 mars. Blé - No 1, 1.28 à 0.09; No 2, 1.12 à 0.09. Blé - Indé - 0.81 à 0.01; reçu 33,000 mts.

VENTE AU SHERIFF POUR LE MOIS D'AVRIL. J. O. Halloran vs J. Watson, un terrain avec maison, township de Farnham, vendu à Knowlton le 1er à 11 h.

S. Dupuis vs Jos. Dupuis, une terre, St. Joseph de la Beauce, vendue au même endroit le 1er à 10 h.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de MARY H. DUNCAN, épouse séparée d'aucun aux biens d'avec Peter C. Moir, de la ville de Beauharnois, comté de Beauharnois, Province de Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que en vertu du pouvoir qui n'est conféré sans commission syndic des biens de dit failli, et en vertu de disposition du dit Acte, je, le syndic soussigné, ou la personne que je pourrai nommer à cet effet, officier en vente, par commission public, la salle d'écrou de John James Arton, en la cité de Montréal, MARDI, le SEIZIEME jour de JUNE, 1868, à MIDI, sujet aux conditions et obligations qui seront alors mentionnées et connues.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que en vertu du pouvoir qui n'est conféré sans commission syndic des biens de dit failli, et en vertu de disposition du dit Acte, je, le syndic soussigné, ou la personne que je pourrai nommer à cet effet, officier en vente, par commission public, la salle d'écrou de John James Arton, en la cité de Montréal, MARDI, le SEIZIEME jour de JUNE, 1868, à MIDI, sujet aux conditions et obligations qui seront alors mentionnées et connues.

L'Enu de la Floride de Murray et Lannan a indubitablement atteint en ce pays un succès qui n'a aucun précédent dans l'histoire de la toilette. Sa popularité sur- passe celle des meilleurs parfums importés de l'Allemagne, de France ou d'Angleterre. Cette supériorité est due non pas au bon marché auquel elle se vend, mais à sa supériorité intrinsèque. Les objets qui en sont imprégnés exhalent l'en- ceur des fleurs tropicales les plus odoriférantes. Le parfum est ainsi frais que si on venait de l'extraire des fleurs qui embaument l'atmosphère de la forêt. Cette odeur est durable; elle s'attache au mouchoir comme si elle était incorporée avec ses fils. Distillé dans de l'eau, elle est un lavage admirable pour la bouche après avoir fumé, et un contre-induit après s'être rasé.

Agents à Montréal: Devins et Bolton, Lam- plough et Campbell, K. Campbell et Cie, J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Hart, N. R. Gray, F. Picault et Fils. 22 février 1868. as-22

AVIS IMPORTANT NON ETAMPE. On met le public en garde contre l'achat de la Salsaparille, Au Réparateur, Ripelle et des Filles de Dr. Railway offerts dans le Domaine du Canada et ayant l'étiquette du Revue Intérieur des Etats-Unis. On est prié de considérer comme contre-façon toute boîte de Salsaparille de Railway qui n'est pas enveloppée dans une étiquette garantie sur avertissement en Canada sous em- bouchures à Montréal, conséquemment, tout ré- cipient portant notre nom et l'étiquette de revu- ment de l'Intérieur des Etats-Unis n'a pas été préparé, et nous n'en vendons pas dans notre Canada que ceux là.

Les médicaments que nous préparons à New- York portent notre marque privée, U. S. L. I., avec les lettres R. R. R. à chaque bout. Le meilleur plan est de acheter quelques Pilules, Ré- parateur ou Salsaparille portant l'étiquette du Revue des Etats-Unis. J. RADWAY et Cie, Coin des mes St. Paul et St. Frs.-Xavier, 6 mars. am-23. MONTREAL.

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES SECHES, POUR LA Valeur de \$10,000 A DATER DE LUNDI, 28 OCTOBRE 1867, A 25 pour cent au-dessous du prix content

MAISON CANADIENNE 197, RUE NOTRE-DAME, 197. Deuxième porte côté Ouest du Palais de Justice, MONTREAL. Le soussigné étant obligé de déménager au printemps vendra sans réserve son assorti- ment de plus variés de MARCHANDISES SECHES, et son stock de HARDWARE FATTES des plus complets et des mieux conditionnés; Manteaux pour automne et hiver, Chapeaux pour dames et pour hommes à des prix très réduits et qui seront à la satisfaction des aché- teurs. Strictement un seul prix pour argent com- plet seulement. T. TURGEON, 118 26 octobre

SIROPS ! SIROPS ! SIROPS SUPÉRIEURS de GARDNER, par bouteille ou par gallon. Poudre à Pharmacie de Gardner. La plus excellente. Essayez-les. Depot: 375 RUE NOTRE-DAME. REMÈDE CONTRE LA TOUX POUR LES FAMILLES DE GARDNER. En bouteilles de 25 et 50c la pièce. Depot: 375 RUE NOTRE-DAME. EAU DE ROSE de GARDNER POUR LES CHEVEUX. -ASSIS- POMMADE A DARTRE. Remède sur contre les Dartres. SOLUTION TONIQUE de GARDNER. Pour empêcher les Cheveux de tomber. -ASSIS- 375 RUE NOTRE-DAME. EAU DE COLOGNE PURE. Fraîche Huile de Foie de Morue. Chez GARDNER 375 rue Notre-Dame. HUILE D'OLIVE. Pour l'éclairage et pour les Machines. En vente par J. GARDNER CHIMISTE et DIROGUEUR. 375 rue Notre-Dame. 30 avril.

\$100 POUR DIX CENTS. Il ne manque que quelques souscripteurs pour assurer la publication du Grand Journal Illustré THE WEEKLY PRESS, dont le format et l'apparence extérieure ressem- bleront au HARPER'S WEEKLY, mais dont la valeur sera beaucoup plus grande que celle dernière publication. Le WEEKLY PRESS sera le résumé de l'esprit du siècle. Chaque département billera du génie des écrivains les plus éminents du jour. LES ILLUSTRATIONS seront entièrement originales et du style et de la manière les plus attrayants. Il ne sera pas en- trepris, sans la dépense énorme et le travail que nécessite cette entreprise, qu'elle commencent avec une CIRCULATION ENORME. Pour atteindre ce résultat, voici le moyen que nous avons adopté: \$100 en

PARFUMERIE VICTORIA. RIGAUD & CIE., 45, Rue Richelieu, à Paris.

La Parfumerie Victoria est aujourd'hui recherchée par l'élite de l'aristocratie et de la fashion pour la fabrication supérieure des produits consacrés à la toilette, et dont elle a fait une spécialité dans chaque article.

Les nouveaux parfums, préparés avec l'essence d'Ylang-Ylang, qu'elle obtient aux Philippines mêmes par la distillation de l'Unan odoratissime, défient toute comparaison pour leur finesse et leur saveur incomparables; aussi nous-nous un bon conseil au public élégant en l'engageant à demander comme article pour le mouchoir.

L'EXTRAIT D'YLANG-YLANG ET LE BOUQUET DE MANILLE. En dehors de ces deux extraits exceptionnels, qui sont la propriété exclusive de leur maison, MM. RIGAUD & CIE. préparent également, dans des conditions de perfection supérieure, tous les extraits consacrés par les modes et parmi lesquels nous citerons les suivants: Jockey-Club, Violette, Réséda, Bois-Bonquet, Maréchale, Jasmin, Eau nouvelle, Mousseline, Magnolia, Fleurs des champs, Rondelette, Rose moussouée.

TOLUÏNE RIGAUD au admirable Eau de toilette qui constitue le véritable talisman de la beauté et conserve la fraîcheur de la peau, la blanchit de teint. Elle est le dernier mot de la science. Sa supériorité sur les eaux de Cologne, les vinaigres les plus estimés et l'eau de la Floride n'est pas contestée.

HUILE ET POMMADE MIRANDA. Remarquables préparations que l'on peut appeler le trésor de la chevelure, et qui, composées de substances toniques et fortifiantes, embellissent et assurent la conservation d'un parfum des plus suaves.

SAVON MIRANDA. A BASE DE SUC DE LIS ET DE LAITUE. Il suffit de comparer ce savon avec ceux vendus par la parfumerie pour reconnaître qu'on lui doit la préférence. Il communique à la peau un velouté tout particulier, donne une mousseline abondante formant un véritable bain de lait, et ne laisse rien à désirer comme parfum délicat.

DENTORINE ET PATE DENTIFRICE. La Dentorine est un élixir dentifrice des plus suaves, il parfume et rafraîchit agréablement la bouche, ramolli les gencives et préserve les dents de la carie.

La Pâte dentifrice a fait révolution dans cette partie de la toilette, et supprimé les poudres et opiatés plus ou moins acides ou dangereux. Il suffit de passer une brosse humide dessus pour obtenir un maillage doux et onctueux qui donne aux dents une blancheur éblouissante.

Dépôt à Québec, chez MM. Jours Messes & Cie.; à Montréal, chez MM. Devins & Bolton, 11 février 1868. af—aa—12

ANNUAIRE DE L'INSTITUT CANADIEN POUR 1867.

Cette publication contient: 1° Le rapport annuel du Président; 2° Les discours du Rév. John Corbin sur l'opportunité de l'Église; 3° Les chartes politiques du Canada avant la cession, par Joseph Doutre; 4° Les discours de l'Évêque J. P. Pappan, à l'occasion anniversaire du 17 décembre 1867; 5° La constitution de l'Institut Canadien; 6° Les règlements de l'Institut; 7° Le nom des officiers de l'Institut en 1867. Prix en Canada, 25 cents; aux États-Unis, 35 cents une brochure illustrée.

En vente au bureau du Pays, à l'Institut Canadien, chez Chapleau et chez Dawson.

Formation de Société.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont formé une Société, comme Importateurs et Agents Généraux, sous le nom et raison de DEL VECCHIO & LAVIOLETTE.

Les soussignés ayant l'agence générale des premières maisons commerciales d'Europe, ont espéré un encouragement libéral du public.

PIETRO A. DEL VECCHIO, C. F. GASPARD LAVIOLETTE, IMPORTATEURS DE VINS, COGNACS, CHAMPAGNES, GENÈVRES, LIQUEURS, ETC., ETC.

Agents Généraux pour le Canada de la célèbre maison SCHLITZ, PERRY & Cie, fabricants et distillateurs (Spa, Belgique).

MM. Schlitz, Perry & Cie, sont fournisseurs de plusieurs cours d'Europe, et ils ont obtenu pour leurs produits des médailles aux Expositions de Vienne, 1861; Londres, 1862; Cologne, 1865; Dublin, 1865; Porto, 1865; Paris, 1867.

ELIXIR DE SPA.

Liquen de table Stomachique et Digestive, à base végétale de la Flore de Spa.

DEL VECCHIO & LAVIOLETTE, Chambres d'Échauffement: 39, petite Rue St. Jacques, 15 février. aa—138

MACHINES A COUDRE. J. D. Lawlor, MANUFACTURIER ET MARCHAND DE MACHINES A COUDRE.

Offre en vente les MACHINES LOCK STITCH, ÉCLAIR, Machines sans bruit pour Tailleurs, Couturiers et les Familles. Elles sont construites sur le même principe que les Machines de Singer, mais elles travaillent presque sans bruit; Machines A B et C à coudre avec du fil épinglé; vraies Machines de Howe, Machines de Singer; les célèbres Machines reversibles de Florence pour Familles; Machines à coudre de Wincey & Gibb pour Familles; les Machines à Coudre faisant le double point de Franklin pour Familles, \$15; la Machine à coudre du sens commun pour Familles, prix \$12.

Meubles pour Magasin d'Épicerie à vendre.

On offre en vente, tous les magnifiques MEUBLES actuels pour un magasin des Soussignés. Ils sont presque neufs et dans le meilleur goût.

S'adresser à DUPRESNE et MCGARTHY, 225, Rue Notre-Dame, 15-18

HUILE D'OLIVE, HUILE DE SAINDOIX M. L. pour les OISEAUX. Célèbre Poudre à Bouillager de GARDNER. A vendre chez J. GARDNER, Chimiste et Pharmacien, 375, Rue Notre-Dame.

HUILE de Charbon Supérieure. J. GARDNER, Chimiste et Drogiste, 375, Rue Notre-Dame, près de la Rue St. François-Xavier.

Neur de Camomille Allemande. 10 quarts à vendre, en gros et en détail, J. GARDNER, Chimiste et Pharmacien, 375 Rue Notre-Dame.

Demède domestique de GARDNER CONTRE LA TOUX. en bouteilles de 1/3 et 2/3 de chaque. Un essai est tout ce qui est nécessaire pour prouver son efficacité comme Remède contre la Toux.

HUILE et POMMADE MIRANDA. J. GARDNER, Chimiste, 375, Rue Notre-Dame, 30 avril.

Etablissement de Barbier-Coffeur de PERRUQUER et DE PARFUMERIE. Le soussigné profite de l'occasion de son déménagement pour offrir ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général pour le bienveillant patronage qu'ils ont bien voulu lui accorder pendant les vingt dernières années.

Le soussigné espère que le public voudra bien lui pardonner de ne pas avoir été plus tôt en mesure de leur offrir un établissement plus complet. Il se propose de leur offrir un établissement plus complet que jamais.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a formé une Société, comme Importateurs et Agents Généraux, sous le nom et raison de DEL VECCHIO & LAVIOLETTE.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont formé une Société, comme Importateurs et Agents Généraux, sous le nom et raison de DEL VECCHIO & LAVIOLETTE.

Les soussignés ayant l'agence générale des premières maisons commerciales d'Europe, ont espéré un encouragement libéral du public.

PIETRO A. DEL VECCHIO, C. F. GASPARD LAVIOLETTE, IMPORTATEURS DE VINS, COGNACS, CHAMPAGNES, GENÈVRES, LIQUEURS, ETC., ETC.

Agents Généraux pour le Canada de la célèbre maison SCHLITZ, PERRY & Cie, fabricants et distillateurs (Spa, Belgique).

MM. Schlitz, Perry & Cie, sont fournisseurs de plusieurs cours d'Europe, et ils ont obtenu pour leurs produits des médailles aux Expositions de Vienne, 1861; Londres, 1862; Cologne, 1865; Dublin, 1865; Porto, 1865; Paris, 1867.

ELIXIR DE SPA. Liquen de table Stomachique et Digestive, à base végétale de la Flore de Spa.

DEL VECCHIO & LAVIOLETTE, Chambres d'Échauffement: 39, petite Rue St. Jacques, 15 février. aa—138

MACHINES A COUDRE. J. D. Lawlor, MANUFACTURIER ET MARCHAND DE MACHINES A COUDRE.

Offre en vente les MACHINES LOCK STITCH, ÉCLAIR, Machines sans bruit pour Tailleurs, Couturiers et les Familles. Elles sont construites sur le même principe que les Machines de Singer, mais elles travaillent presque sans bruit; Machines A B et C à coudre avec du fil épinglé; vraies Machines de Howe, Machines de Singer; les célèbres Machines reversibles de Florence pour Familles; Machines à coudre de Wincey & Gibb pour Familles; les Machines à Coudre faisant le double point de Franklin pour Familles, \$15; la Machine à coudre du sens commun pour Familles, prix \$12.

Le soussigné prie ceux qui désirent faire l'achat de ces MACHINES de venir visiter son atelier où il en fabrique pour tous les prix et d'une qualité supérieure.

Ateliers No. 536, Rue Ste. Marie, J. D. LAWLOR, 15-18

MACHINES A COUDRE. J. D. Lawlor, MANUFACTURIER ET MARCHAND DE MACHINES A COUDRE.

Offre en vente les MACHINES LOCK STITCH, ÉCLAIR, Machines sans bruit pour Tailleurs, Couturiers et les Familles. Elles sont construites sur le même principe que les Machines de Singer, mais elles travaillent presque sans bruit; Machines A B et C à coudre avec du fil épinglé; vraies Machines de Howe, Machines de Singer; les célèbres Machines reversibles de Florence pour Familles; Machines à coudre de Wincey & Gibb pour Familles; les Machines à Coudre faisant le double point de Franklin pour Familles, \$15; la Machine à coudre du sens commun pour Familles, prix \$12.

MORISON

VENTE SPECIALE POUR ARGENT COMPTANT.

Avant de déménager dans nos Nouvelles Bâisses (sur l'ancien site de l'Église des Récollets), nous avons décidé de vendre autant qu'il nous sera possible, notre Vieux Fonds de Marchandises, et nous avons marqué la liste suivante de prix pour disposer par vente privée des lots suivants, savoir:

Table listing various goods and their prices, including Soie Noire pour Robes, Soies de couleur pour Robes, Soies de fantaisie pour Robes, etc.

JAMES MORISON ET CIE. BIENFAITRICE PUBLIQUE.

MME. S. A. ALLEN, Une Dame d'une réputation grande comme le Monde.

LE RESTAURATEUR DE MADAME S. A. ALLEN POUR LES CHEVEUX. Elle prend aux jeunes aux vieux. Elle fortifie les cheveux, les empêche de tomber ou de grisonner, et leur donne une belle apparence relevée. Elle ne manque jamais de restaurer les cheveux gris à la

PRIMITIVE COULEUR DE LA JEUNESSE. Ce n'est pas une Teinture, mais il agit directement sur la racine des cheveux, leur donnant la couleur naturelle dont ils ont besoin. Il les restaure sur les endroits chauves, ne requiert aucune préparation préalable des cheveux, et on peut aisément l'appliquer soi-même. Quand les cheveux ont été rasés, des applications occasionnelles une fois ou deux fois par semaine ont une sauvegarde contre les cheveux gris jusqu'à l'âge le plus avancé.

LE RESTAURATEUR reproduit et l'EMBELEISSEUR cultive et embellit. A vendre par les Pharmaciens dans tous le monde. Vendu par E. Muir, J. A. Honte, Devins et Bolton H. R. Grey, R. S. Latham, J. Goulde Kennet, Campbell, Evans, Mercer & Co., &c.

MORISON. GRANDE VENTE TOUTE CETTE SEMAINE!

Table listing various goods and their prices, including Cotons blancs, Cotons jaunes, Indiennes Lilas, Indiennes brunes, etc.

JAMES MORISON ET CIE.

A VENDRE, UNE MAISON avec JARDIN sur la RUE DUBORD, vis-à-vis le Jardin Vierge. Aussi, les MEUBLES, qui ont été fabriqués exprès pour convenir aux différents appartements.

A VENDRE, Plusieurs LOTS à BATIR situés rue Lusignan, près de la rue St. Joseph. Pour les détails et plans, s'adresser à EUGÈNE ROY, Avocat, No. 1, P-tite Rue St. Thérèse.

A VENDRE, 10 INSTRUMENTS de musique, en cuivre (manufacture française). Ces instruments n'ont été en usage que six mois, sont en bon ordre et conviendront très bien pour une bande de musique de campagne. S'adresser à ce Bureau, 24 à B. T. Boite No. 7, Beaubien, P. Q.

JULES JOUBERT, No. 35, RUE ST. GABRIEL, No. 35, MONTREAL.

JULES JOUBERT à l'honneur d'informer ses connaissances qu'il tient maintenant le Salon tenu autrefois par François. Cet établissement aujourd'hui peut en tout rivaliser avec les meilleurs de ce genre à Montréal.

MORISON VENTE A BAS PRIX!

Table listing various goods and their prices, including Monchoirs en Toile, Bas et Chaussons d'Hiver, Bas et Chaussons de printemps, etc.

Des Milliers de Coupons de Soies Noires et de Couleur, Etoffes à Robes, Winceys, Etoffes à Jupons, Indiennes, Cotons blancs, Cotons à Draps, Toiles à Essuyer, Vains, Flanelles, Tweeds, Draps vendus à un prix moins de moitié.

Marchandises Tricotées en Laine vendues aussi au-dessous de moitié.

JAS. MORISON ET CIE.

20 février 1868

COMPAGNIE D'ASSURANCE "COMMERCIAL UNION," 19 et 20 Cornhill, Londres.

CAPITAL £2,500,000 STERLING. DEPARTEMENT DU FEU. Les succès qui ont couronné les opérations de la compagnie à été de nature à satisfaire au-delà de toute attente les directeurs, lesquels ont décidé d'élargir le cercle des opérations de la Compagnie.

DEPARTEMENT SUR LA VIE. Les VOLONTAIRES qui s'assurent dans cette Compagnie, peuvent, sans charge extra s'enroler pour la défense de la frontière et REPOUSSER les incursions de CORPS DE MARAUDERS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITÉ DE MONTREAL. DIRECTEURS: HUBERT PAPE, ECR., ANDRÉ LAPIERRE, ECR., ALEXIS DUPOND, ECR., R. A. R. HUBERT, ECR., F. X. ST-CHARLES, ECR., J. L. BEAUDRY, ECR., NARCISSE VALOIS, ECR., JEAN-BAPTISTE HOMER, ECR.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA CITÉ DE MONTREAL. Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr; chaque année la trouve depuis 1859.

GRANDE DÉCOUVERTE! Chaque son propre artiste! UNE MERVEILLE SCIENTIFIQUE! Un instrument avec lequel on peut prendre soi-même de bons portraits ou photographes, sera expédié, avec toutes les directions nécessaires, sur réception d'une piastre. Adresser: C. B. AMES ET CIE, 181, Broadway, New-York.

GRANDE DISTRIBUTION DES MARCHANDS ET BANQUIERS. 200,000 Billets. \$1 chaque. 200,000 Présents ou un pour chaque billet. Le tirage aura lieu Samedi, le 14 Mars 1868, au Irving Hall, New-York.

"L'IMPERIALE" COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE LONDRES. ÉTABLIE EN 1803, Capital souscrit et Fonds de Réserve en millions de cent quatre-vingt-cinq mille livres sterling. \$9,725,000

AGENCE EN CANADA. 87 et 89, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Risques sur Marchandises, Meubles de Ménages et Bâtisses pris aux taux courants les plus réduits.

EXPOSITIONS INTERNATIONALES. LONDRES, 1862, PARIS, 1867. Différentes Expositions Provinciales. W. NOTMAN, PHOTOGRAPHE DE LA REINE, ET sous le patronage de L'EMPEREUR DES FRANÇAIS

CASSONNADES. Boncaut & Moscouade très brillante, la te, Matanzas. A vendre par V. HUDON, 3 août.

MELASSES. MOSCOUADE BRILLANTE—B. œil, tierces et quarts, BLANCHE (douce) Do do CENTRIFUGE—En boucaut, BARBUDÈS—En petits poignons. A vendre par V. HUDON, 306 et 308, Rue St. P., 3 août.

GEN. JOHN DEGUYPPE & FILS—En barrique, 1 de caque et en caisses rouges et vertes. HOUTMAN—1 de caque

BRANDY. MARTELL & CIE.—En quart, 1 de caque, octaves et en caisses HENNESSY—do do do JULES ROBIN & CIE.—do do do VINGBOUENS CIE.—1 caque do OTARD, DUPUY & CIE.—1 de do do

CLARET. ST. JULIEN, MEDOC, 1 de caque P. VALETTE, BANDAL, en barrique et CAISSES d'autres marques. A vendre par VICTOR HUDON, 3 août.

BILLS PRIVES. LORS de la réunion du PARLEMENT DU CANADA en Mars prochain, les PETITIONS à l'effet d'obtenir la passation de BILLS PRIVES seront reçues à la Chambre des Communes, jusqu'à JEUDI, le DEUX avril suivant.

W. B. LINDSAY, Greffier de la Chambre des Communes, 4 février 1868.

PILULES DE FER, formule Valley, chez les Docteurs d'Orsennens & Gauthier, 130 et 132, Rue St. Laurent.

Dr. L. J. B. LeBLANC, DENTISTE, RUE CRAIG, 581, Au coin de la rue Côté, MONTREAL.

DORION, DORION & GEOFFRION, Avocats, No. 43, RUE ST. VINCENT, No. 43 AU DREUXIÈME. L'HON. A. A. DORION, C. R., V. P. W. ROBERT, ECR., C. A. GEOFFRION, ECR.

J. F. G. COUTU, NOTAIRE, No. 27, PETITE RUE ST. JACQUES (Ancien bureau de feu W. Nelson, M. D.) MONTREAL. RÉSIDENCE PRIVÉE au No. 73, Rue Vitré, 23 nov. 1867.

DUHAMEL & DROLET, AVOCATS, No. 28, RUE ST. VINCENT, No. 28 MONTREAL. JOSEPH DUHAMEL, | GUSTAVE A. DROLET M. Drolet suivra les Cours de St. Jean, 22 sept.

L. J. DESAUTELS, AVOCAT, No. 32, PETITE RUE ST. JACQUES, No. 32, MONTREAL. M. DESAUTELS suivra les Circuits de Ste. Martine et Terrebonne, 19 septembre 1867.

Dr. E. MATHIEU, DENTISTE, No. 192, RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE, MONTREAL. 18 avril 1867.

HORACE LAPIERRE, Avocat, Procureur, Solliciteur et Notaire-Public Bureau: Coin des Rues Sussex et York, OTTAWA, C. W. 16 octobre.

Dr. A. ROLLIN, No. 489, RUE ST. JOSEPH, No. 489, MONTREAL. 29 sept. 1866.

DEPOT DE No. 526, RUE CRAIG, No. 526. Entrantes le Poêle de passage le plus en vogue.

L'ORIENTAL, A VENDE PAR MEILLEUR & CIE. (ÉTABLIE EN 1859.) HENRY R. GRAY, CHIMISTE ET DROGUISTE, 144, Grande Rue St. Laurent, MONTREAL.

Toutes drogues et préparations chimiques achetées à cette Pharmacie sont garanties de première qualité. 26 sept 1867.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS! Il n'y a plus de VERTÈGÈRES! On ne se sert plus d'HUILES EMPOISONNÉES! On n'emploie plus ces POUDRES NAUSEABONDES dont la vue seule cause tant de dégout aux enfants qui sont troublés des vers.

LES PASTILLES-A-VERS VEGETALES DE DEVINS sont les seules que nous puissions recommander: c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures: Elles sont purement végétales elles contiennent un goût et à la vue, elles sont faciles à administrer et leur efficacité est sans parallèle.

Dans les milliers de cas où elles ont été employées, les résultats les plus satisfaisants ont été apparents et les parents et mères s'empresent d'écouter de préférence le conseil incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci: on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et en très bas-âge sans crainte aucun résultat fâcheux.

AVIS IMPORTANT.—Le succès immense qu'ont obtenu ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES-A-VERS recommandées ci-haut sont estampillées "DEVINS" et sont mises en boîtes de trente PASTILLES avec les directions au long et ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les principaux Droguistes de la ville, et en gros et en détail, chez DEVINS & BOLTON, CHIMISTES, Près le Palais de Justice, MONTREAL, P. Q. 12 octobre 1867.

IMPRIMERIE DU JOURNAL "LE PAYS," 9, Rue Ste. Thérèse, 9, MONTREAL.

CET Établissement d'imprimerie est aujourd'hui sur un pied tel qu'il ne saurait être surpassé par aucun établissement de ce genre dans le pays.

L'Acquisition qu'il vient de faire de quelques considérables de Caractères de Fantaisie, de Presses et d'encre des premières maisons de France et des États-Unis, lui permet d'exécuter ses ouvrages les plus délicats avec toute la netteté et toute la promptitude désirables à de PRIX TRÈS RÉDUITS.